



## AVIS PUBLIC

---

Avis est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, que le conseil de la MRC de Memphrémagog, à une assemblée ordinaire tenue à la salle du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead le 20 mai 2026, a adopté un règlement, à savoir :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 12-26**

---

**Modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable  
(adopté par le règlement numéro 16-23)**

---

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau du secrétaire de sa municipalité ou au bureau du greffier-trésorier de la MRC de Memphrémagog, 455, rue MacDonald, Magog, Québec, durant les heures d'ouverture.

Donné et signé à Magog, ce 21 mai 2026.

Dominick Faucher  
Greffier-trésorier